

# E-lecteurs à la page !

## Comment accompagner nos élèves dans la lecture numérique ?

### Quels usages, quelles pratiques de la liseuse électronique ou de la tablette tactile au CDI ?

L'arrivée, fin 2010, de liseuses numériques au CDI du collège de Saint Germain du Plain (établissement périurbain de 540 élèves situé dans la Bresse bourguignonne) a été une petite révolution. Cela a provoqué une réflexion sur la manière d'appréhender l'objet « livre » tant du côté des élèves que des enseignants. Que devient alors le patrimoine littéraire à l'heure du numérique ? Le professeur documentaliste a un rôle important à jouer quant à la promotion de la lecture, et ce, quels qu'en soient le genre (littérature classique patrimoniale ou littérature de jeunesse) et le support (imprimé ou numérique). L'expérience d'une mise à disposition de liseuses a donc été tentée au CDI.

Grâce au soutien du chef d'établissement dans le projet et à une aide du foyer socio-éducatif, j'ai pu bénéficier de moyens financiers pour l'équipement du CDI. Avant l'expérimentation avec les élèves, voici **quelques avantages** qui m'incitaient à profiter des avancées technologiques offertes par les liseuses :

- le stockage d'une bibliothèque de plusieurs milliers de livres dans un objet léger et pratique,
- le téléchargement gratuit de tous les livres dont les auteurs sont décédés depuis plus de 70 ans (classiques tombés dans le domaine public),
- la réponse instantanée à une demande de livre non présent dans les rayonnages du CDI (sans avoir à commander le livre chez un libraire),
- le fait que ce support électronique limite les élèves à la seule consultation de livres (donc sans complications techniques liées au réseau informatique de l'établissement ou à une connexion Internet à paramétrer)
- le confort de lecture grâce à l'encre électronique (pas de rétroéclairage agressif comme avec un écran d'ordinateur),
- le sentiment de modernité susceptible d'amener des élèves désintéressés par la lecture sur support papier à pratiquer la lecture numérique.

### Quelques freins aussi :

- un prix encore relativement élevé (à partir de 89 € début 2013), certes assez vite amorti par l'offre gratuite pléthorique de classiques,

- les risques de vol,
- des problèmes liés à l'éventuel prêt aux usagers,
- l'accès certes à une bibliothèque bien fournie mais limité à un seul usager, à un instant donné.

A l'arrivée des liseuses, tous les élèves ont exprimé de la curiosité et ont eu envie de les manipuler. Je ne dirais pas que l'effet a été « magique » sur ceux qui n'aiment pas lire, car, après une expérimentation de quelques minutes, beaucoup m'ont rendu la liseuse, se rendant compte que cet objet numérique moderne n'offrait aucune autre activité que la lecture.

Cependant, pour un grand nombre d'entre eux, l'engouement faisait plaisir à voir. J'ai alors découvert une pratique particulière chez les élèves : le feuilletage de plusieurs livres avant de se fixer sur une œuvre et finalement d'en lire plusieurs. Lorsqu'on demande aux élèves pourquoi ils préfèrent lire sur une liseuse numérique plutôt que sur un livre « papier », ils insistent sur l'effet « tablette tactile » qu'ils affectionnent, sur la possibilité de choisir la taille et la police des caractères et, surtout, sur le fait de pouvoir très facilement passer d'un livre à l'autre. Ils ont l'impression que le seul fait de lire un livre devient ludique. En terme de temporalité et d'instantanéité, un petit geste du pouce ou de l'index et on se retrouve à la fin du chapitre ou du livre ou dans la bibliothèque...

Il a fallu ensuite mener une réflexion sur la pertinence de prêter les liseuses aux élèves. L'idée que ces derniers les emmènent chez eux ne me dérangeait pas *a priori*, même si cela pose la question de la responsabilité en cas de détérioration survenue à leur domicile. J'avoue que je l'ai pour l'instant éludée et j'ai donc décidé d'offrir la possibilité aux élèves d'utiliser une liseuse du CDI à la maison. Jusqu'à présent, je n'ai pas rencontré de problème technique.

Dans un premier temps, j'ai décidé de limiter le prêt au seul cadre des « rondes des livres » que j'effectue régulièrement à la demande de mes collègues professeurs de lettres. Par exemple, l'élève qui choisit d'emprunter *Les Misérables* a la possibilité de repartir avec la version papier ET une liseuse. L'effet inattendu de cette « règle » a été que les élèves, en général, ne se sont pas contentés de lire le seul ouvrage qui leur a autorisé le prêt de la liseuse, mais en ont profité pour en lire plusieurs.

Ensuite, j'ai développé le « prêt de confiance » à des élèves peu attirés par l'écrit, dans le souci de les valoriser et de les réconcilier avec l'écrit et la lecture. Le livre (électronique) devient objet précieux dont ils sont responsables et capables de prendre soin. Ils ont conscience de bénéficier d'un privilège (car la liste d'attente est longue) et ont alors l'envie d'en être digne en faisant de gros efforts de lecture.

Finalement, on ne saurait dire que la liseuse remplace le livre rangé sur les rayonnages du CDI. Elle constitue une autre porte d'entrée pour aborder les œuvres patrimoniales. Les textes de Victor Hugo, Alexandre Dumas et consorts sont les mêmes sur support numérique ou sur support papier. Mais si nos élèves les trouvent plus accessibles sur la liseuse, tant mieux ! On peut s'émouvoir ou se désespérer de la désaffection des jeunes pour le contact avec le « papier » et l'objet-livre. Mais la présence de liseuses dans un CDI permet de réintroduire pour l'élève le livre et l'écrit dans la modernité technologique qui fait son quotidien. Ce sont donc de précieuses alliées du professeur-

documentaliste qui induisent des pratiques nouvelles de lecture chez nos élèves, ce dont on ne peut que se féliciter.

Ainsi, certains professeurs documentalistes sont tentés de s'équiper en tablettes tactiles ou liseuses numériques. Mais c'est difficile de s'y retrouver dans la jungle des technologies et des tarifs. Voici quelques guides pour orienter ses choix :

- Un article paru dans Micro hebdo n°759 (du 20 décembre 2012 au 02 janvier 2013) intitulé "De la Fnac à Amazon, le hit-parade des liseuses", qui propose un comparatif des six principaux modèles du marché.
- Un autre comparatif de liseuses de livres électroniques paru le 12 décembre 2012 sur "lesnumeriques.com" :

<http://www.lesnumeriques.com/liseuse/comparatif-liseuses-livres-electroniques-ebooksa509.html>

- Pour clore le chapitre des liseuses, voici un "Pearltrees" très complet, publié par l'équipe "Liseuses en bibliothèque", qui propose un grand nombre de sites qui reprennent des problématiques que l'on peut rencontrer en CDI d'établissement scolaire (prêt des liseuses notamment) :

[http://www.pearltrees.com/#/N-fa=6512768&N-s=1\\_6512768&N-u=1\\_874076&N-p=60666254&N-f=1\\_6512768](http://www.pearltrees.com/#/N-fa=6512768&N-s=1_6512768&N-u=1_874076&N-p=60666254&N-f=1_6512768)

Pour ceux qui pensent comme le journaliste Gilbert Kallenborn que la liseuse n'a pas d'avenir ("La liseuse : chronique d'une mort annoncée" publié le 17 décembre 2012 sur 01.net)

<http://www.01net.com/editorial/582583/la-liseuse-chronique-d-une-mort-annoncee/>

il est possible de se tourner dès maintenant vers l'achat de tablettes tactiles. En effet, certains très bons modèles ont aujourd'hui un prix équivalent à celui d'une liseuse. Même si on ne dispose pas de connexion Internet sans fil dans son établissement ou de connexion 3G sur la tablette (pour éviter de payer un abonnement), il est possible de télécharger des « applis » (qui présentent un intérêt pédagogique ou éducatif) et des livres numériques via une connexion privée personnelle (dont on connaît la clé de sécurité WPA) ou un Wi-Fi public gratuit. Au CDI, la tablette offre alors un fonds numérique « en vase clos », qui ne se limite pas à la consultation de livres numériques. Par contre, à la différence du cas de la liseuse, le prêt extérieur de la tablette permet la connexion Internet pratiquement partout, sans accompagnement par le professeur documentaliste et sans possibilité (actuellement) de « blocage » ou de filtrage. Cet accès à Internet nomade est un avantage certain mais constitue aussi un risque de dérive. Les deux produits n'offrent donc pas exactement les mêmes possibilités. Ainsi, le choix technologique sera adapté aux pratiques et aux besoins des usagers.

Écrit le 22 février 2012  
Mis à jour le 07 janvier 2013

Alexis Pelte  
Professeur documentaliste  
Collège Les Chênes Rouges  
71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN